

## SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

### **2019 - 37** MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL ET ADOPTION DE LA CHARTE INFORMATIQUE

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi 26 Septembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 19 Septembre 2019, s'est réuni dans les locaux de la Municipalité de Château-Thébaud (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 13

Votants : 13

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale

Titulaires absents :

Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson (excusé)  
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte  
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais (excusé)  
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)  
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic  
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)  
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)  
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)  
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay  
Monsieur Yves-Marie DELANOE, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Secrétaire de séance : Bernard MACE  
Affichage le 27 Septembre 2019

## **2019-37** MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL ET ADOPTION DE LA CHARTE INFORMATIQUE

Vu le règlement intérieur du personnel du SYDELA approuvé le 29 septembre 2016,

Vu l'avis du comité technique paritaire du 10 septembre 2019,

Le règlement intérieur constitue le document de référence pour l'ensemble des agents du SYDELA.

Il est apparu nécessaire de mettre à jour certaines clauses afin de les adapter aux évolutions du SYDELA. Ces modifications portent notamment sur l'usage des véhicules de services et sur la création d'une charte informatique.

Le projet de règlement ainsi que la charte informatique sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- De valider le projet de modification du règlement intérieur,
- De valider la charte informatique.

Le Président,  
Bernard GLOUET



Syndicat Départemental d'Énergie  
de Loire-Atlantique

**SYDELA**